VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

REPRENDRE MA LIBERTÉ ET PROTEGER MON FILS

Par Profil supprimé Postée le 17/10/2016 23:39

Cela fait 8 ans que je connais mon mari. Il est alcoolique et lorsqu'il boit il est tres aggressif. Il me pousse, m'injurie et me donne des petits coups sournoisement en passant derriere moi. Je replique d'ailleurs car il ne me fait pas peur et il est hors de question que je lui laisse avoir une prise sur moi. Seulement voila je ne suis pas seule, nous avons un fils de 4 ans.

Pour mon mari j'ai tout essayé la comprehension, la colere la bouderie les menaces bref a chaque fois il se calme et ca repart de plus belle. Le vin occupe toute la place dans sa vie et bien entendu c'est moi qui suis folle et qui fait ma megère.

E n'en peux plus, pratiquement tous les jours il rentre le midi chez nous se fait l'apero 1 ou 2 bouteilles de vin et plus si affinité. Il reconait a demi mot qu'il est colerique et qu'il a un probleme avec l'alcool mais qu'il maitrise et refuse donc toute aide ou soins.

Je voudrai partir mais je n'ai nulle part ou aller et pas les moyens de louer un bien... notre credit immobilier nous bouffe l'essentiel de nos revenus. En plus j'ai vraiment tres peur qu'il ait la garde alterné de notre fils de 4 ans... ce soir il avait tellement peur de son pere qu'll s'est caché entre la cheminee et le fauteuil. Ca le brise le coeur. Je le mettrai bien a la porte mais il refuse et il me dit de me partir....sans mon fils bien sur. Je vis avec Dr jekyl et Mr Hide, sauf qu'en ce moment c'est tout le temps Mr Hyde.

Dans mon boulot j'ai des deplacements professionnels ou je suis obligée de decoucher ou alors je pars tres tot et reviens tres tard. A chaque fois ca a fait mouche il etait bourré seul avec mon fils. Le lendemain mon fils me dire que son papa l'a embeté. Une fous je suis rentree et mon mari avait mangé 2 fois et notre fils qui s etait endormi sur le canapé apres l'ecole n'avait pas mangé...

Comment faire pour reprendre ma liberté (matérialement parlant"? Et surtout comment faire pour qu'il ne puisse pas avoir la garde de notre enfant ??

Mise en ligne le 18/10/2016

Bonjour,

Nous comprenons la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez face à votre mari qui ne veut pas voir qu'il a un problème avec sa consommation d'alcool. Le climat de violence que cela entraîne vous pousse à trouver une solution pour vous éloigner afin de vous protéger vous et votre fils.

L'alcoolisme est une maladie. Vivre avec un parent qui boit provoque immanquablement de la peur, de la honte ainsi que de l'insécurité qui est une source de stress pour toute la famille. Un sentiment de culpabilité est quasi inéluctable et on s'interroge inévitablement sur les raisons de ce comportement. La dépendance de votre mari exprime un mal-être, qu'il n'arrive pas à surmonter autrement pour l'instant qu'en consommant de l'alcool. Prendre la décision d'arrêter de boire n'est pas facile et entamer des démarches pour se soigner peut prendre du temps. Cette décision appartient à votre mari et à lui seul.

La consommation d'alcool régulière et dans l'excès est destructrice et peut entraîner des troubles du comportement allant jusqu'à des actes de violence. Ceci explique sans doute les débordements de votre mari mais ne justifie pas que vous les subissiez, vous et votre fils.

En effet vous ne devez pas accepter la violence de votre mari. Les violences psychologiques tout comme les violences physiques sont punies par la loi. N'hésitez pas à appeler la police ou les urgences en cas de violences et à porter plainte. Ce recours à la loi peut permettre de monter un dossier contre votre mari pour vous protéger votre fils et vous. Sachez qu'en cas de violences conjugales c'est à votre mari de quitter le domicile et non à vous. Vous trouverez en bas de page un lien sur ce sujet.

Il y a des solutions à tous les problèmes mais parfois il faut un peu de temps pour les trouver. Votre fils est en danger lorsque vous n'êtes pas là, peut être pourriez vous le confier à quelqu'un de proche en qui vous avez confiance afin de le mettre en sécurité.

Quoiqu'il en soit la situation nécessite une aide extérieure, le conseil et le soutien de personnes connaissant les problèmes que pose cette situation..

Vous devriez même solliciter les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), votre fils semblant ici relever parfois de mesures de protection. Cela pourrait entre autres aller dans le sens que vous souhaitez concernant une éventuelle garde.

Il existe aussi des lieux de consultations spécialisés dans des centres d'addictologie qui prennent en charge les personnes dépendantes et qui proposent pour la plupart de recevoir l'entourage pour du soutien, des conseils. Vous pourriez y trouver une aide précieuse pour faire face à cette situation et tenter de solutionner les problèmes. Différents professionnels interviennent dans ces structures, psychologue, assistante sociale... Les consultations y sont confidentielles et gratuites. Vous trouverez les différents liens en bas de page.

Vous pouvez également joindre un de nos écoutants gratuitement et anonymement au 0 980 980 930 Alcool Info Service, appel gratuit tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin pour une écoute, une aide, un soutien ponctuels et si nécessaire une réorientation. Vous pouvez également nous joindre par chat via notre site.

Bon courage et cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA DE DRAGUIGNAN

Boulevard Joseph Collomp Centre Hospitalier du Malmont 83300 DRAGUIGNAN

Tél: 04 94 60 56 89

Site web: www.ch-dracenie.fr/?page_id=285

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h à 17h (pour l'alcoologie au 04 94 60 56 89), du lundi au vendredi de 8h à 16h (pour la toxicomanie et dépendance sans produit au 04 94 60 51 88).

Substitution : Centre méthadone le matin de 8h à 12h

COVID -19 : Infos du 2 juillet 21 : accueil en présentiel dans le respect des gestes barrières, 10 à 15 jours de délais d'attente

pour un premier rendez vous

Voir la fiche détaillée

CSAPA EQUINOXE

1, rue Poniatowski 83400 HYERES

Tél: 04 94 01 46 90

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 16h30, le jeudi de 9h à 19h Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 16h30, le jeudi de 9h à 19h

Substitution: horaires variables, joindre la structure

Consultat° jeunes consommateurs : le mardi après midi et le mercredi en journée par la psychologue et l'éducatrice

spécialisée, sur rendez vous

Voir la fiche détaillée

CSAPA- ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE

8, rue Francis de Pressensé 83000 TOULON

Tél: 04 94 92 53 46

Accueil du public : lundi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 19h, jeudi de 9h à 13h (fermé l'après midi), vendredi de 9h à 12h30

Secrétariat : lundi et mercredi de 9h à 13h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 13h et de 14h à 19h, jeudi de 9h à 13h (fermé l'après

midi), vendredi de 9h à 12h30

Substitution : Unité Méthadone : du lundi au vendredi de 9h à 13h Consultat° jeunes consommateurs : aux horaires du CSAPA

Voir la fiche détaillée

Autres liens:

• Ordonnance de protection, porter plainte